

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 10 septembre 2014, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Mona Wood
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Jean Dutil
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

172.09.14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par Directeur général avec l'ajout au 9.1.2 - publications et revues.

- 3 ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 août 2014
- 3 3 Correspondance**
- 3 3 1 Correspondance reçue
- 3 3 2 Correspondance envoyée
- 3 4 Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 Résolution**
- 3 5 1 Renouvellement - assurance municipale 2014-2015
- 3 5 2 Entente avec la Paroisse Notre-Dame-des-Monts
- 3 6 Réglementation**
- 3 6 1
- 4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport du Directeur du service
- 4 1 2 Rapport d'activité de la SQ
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1

Municipalité de Morin-Heights

- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Lot 3 735 961 - rue projetée Mont Plaisant
- 5 3 2 Demande d'asphaltage - rue Bob Seale
- 5 3 3 Vente de camion
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1 Assemblée de consultation sur le projet de règlement 516-2014 qui modifie le règlement de zonage 416 et le règlement de lotissement 417 concernant les normes d'implantation ainsi que les normes de lotissement de la zone 31
- 7 4 2 Adoption du 2e projet de règlement 516-2014 qui modifie le règlement de zonage 416 et le règlement de lotissement 417 concernant les normes d'implantation ainsi que les normes de lotissement de la zone 31
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Proclamation des journées de la culture
- 8 3 2 Approbation - Programmation d'activités
- 8 3 3 Candidature - Jeux du Québec - Hiver 2017
- 9 Affaires nouvelles
- 9 1 1 Félicitations à l'équipe du IGA pour la levée de fond
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

173.09.14 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2014 a remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2014.

Municipalité de Morin-Heights

174.09.14 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'août 2014 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier électronique d'assemblée ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Les membres du conseil ont pris connaissance et obtenu les clarifications demandées lors du comité plénier.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a vérifié la liste et recommande au conseil d'approuver les comptes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Bordereau de dépenses Du 1er au 31 août 2014	
<i>Comptes à payer</i>	318 785,22 \$
<i>Comptes payés d'avance</i>	357 644,89 \$
<i>Total des achats fournisseurs</i>	676 430,11 \$
<i>Paiements directs bancaires</i>	366,87 \$
<i>Sous total - Achats et paiements directs</i>	676 796,98 \$
<i>Salaires nets</i>	143 922,12 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (AOÛT 2014)	<u>820 719,10 \$</u>

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 AOÛT 2014

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 août 2014.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'août 2014.

Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Municipalité de Morin-Heights

Correspondance reçue

- 1 RIDR: communiqué - prolongation des heures
- 2 MRC des Pays-d'en-Haut: diffusion de cartographie
- 3 Article: chats - oiseaux
- 4 Info Fleurons: bulletin août 2014
- 5 Y. St-Denis: appui pour personnes handicapées
- 6 MRC des Pays-d'en-Haut: Règlement 290-2014
- 7 Conseil de la culture des Laurentides: invitation
- 8 CAPTCHPL: demande de don
- 9 MTQ: appel d'offres - ch. Lac Echo
- 10 A. Brox: APDB - suivi
- 11 MAMOT: programme de la taxe sur l'essence
- 12 Soupe populaire: invitation
- 13 Mun. de Saint-Adolphe d'Howard: projet de ligne haute tension
- 14 Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides: affiches - virus du Nil occidental
- 15 Ville de Granby: invitation
- 16 Municipalités des Laurentides: choix collectif
- 17 Réseau Biblio: bulletin Le trait d'union
- 18 CLD: bulletin économique Pays d'en-Haut

Correspondance envoyée

- A J. Choquette: 44, Grand Orme
- B M. Régnier: Rivière Jackson
- C S. Parent: plainte, chemin Jackson
- D CIMA: demande de remboursement
- E M. Lackman: don
- F E. Watchorn: don
- G P. Rose: rue Vivaldi
- H Sondage: chemin Old Settlers
- I Simard suspension Inc.: camion Sterling
- J Y. St-Denis: demande de subvention
- K Sondage: rue Voce
- L Mme Tremblay – information règlement 515-2014
- M Duroking Construction - 784, chemin du Village

175.09.14 RENOUVELLEMENT - ASSURANCE MUNICIPALE 2014-2015

Considérant que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant l'offre de renouvellement et le rapport comparatif déposés par le Directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil renouvelle le portefeuille d'assurances municipales au montant de 69 295 \$, taxes incluses, selon la proposition déposée par la MMQ.

Que le Directeur général soit autorisé à faire le paiement en conséquence.

176.09.14 ENTENTE AVEC LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES -MONTS

Considérant que la Municipalité a conclu une entente l'an dernier pour l'utilisation des salles de l'Église St-Eugène situé au 148, chemin Watchorn;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que le contrat visant l'utilisation de la propriété de la Paroisse pour des patinoires municipales est échu cette année;

Considérant qu'il est à l'avantage des parties de reconduire l'entente pour une année;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce conseil accepte les termes de l'entente proposée par la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame des-Monts pour l'année 2014-2015 pour l'usage des locaux de l'église et du terrain des patinoires qui est annexée à la présente.

Que ce Conseil accepte le loyer annuel de 37 200 \$ et autorise le Directeur général à signer ladite entente, faire le paiement mensuel et à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'août 2014 du Directeur du service de Sécurité incendie et des premiers répondants.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SQ

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois d'août 2014.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'août et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

177.09.14 LOT 3 735 961 - RUE PROJETÉE MONT-PLAISANT

Considérant la demande présentée par la propriétaire des lots situés à l'extrémité de la rue projetée sur le lot 3 735 961 à l'effet que la Municipalité construise la rue et que les coûts soient assumés par règlement d'emprunt par les immeubles desservis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise le Directeur général à préparer les estimations de coût et le règlement d'emprunt requis.

178.09.14 DEMANDE D'ASPHALTAGE - RUE BOB SEALE

Considérant que la municipalité a reçu une pétition signée par des résidents de la rue Bob-Seale relative à des travaux d'asphaltage;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que 20 résidents demandent que la rue Bob-Seale soit asphaltée dans un avenir rapproché;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise le Directeur général à préparer les estimations de coût et un sondage auprès des propriétaires et l'établissement du règlement d'emprunt.

Que la participation de la Municipalité au projet soit établit à 20% des coûts d'asphaltage.

179.09.14 VENTE DE CAMION

Considérant la municipalité désire vendre un camion 10 roues, 2000 de marque Volvo, lequel est devenu désuet et dont l'immatriculation viendra à échéance en novembre;

Que ce Conseil a reçu deux offres:

1. David Riddell excavation / transport
14 500 \$, plus taxes
2. M. Carl Ladouceur
13 000 \$, plus taxes

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accepte l'offre de David Riddell excavation / transport pour la somme de 14 500 \$, plus taxes.

Que cette vente sous condition que les acheteurs déclarent avoir vu les équipements et qu'ils l'acceptent tel quel, sans garantie aucune.

Que le Directeur général soit autorisé à signer les documents de transferts de propriété.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel, le rapport de débit hebdomadaire préparé par le Directeur du service de l'environnement et des parcs.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'août 2014 du Directeur du Service d'urbanisme.

Municipalité de Morin-Heights

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 516-2014 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 417 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION AINSI QUE LES NORMES DE LOTISSEMENT DE LA ZONE 31

Considérant qu'un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation sur le projet de règlement 516-2014 qui modifie le règlement de zonage 416 et le règlement de lotissement 417 concernant les normes d'implantation ainsi que les normes de lotissement de la zone 31 a été publié dans l'édition du Journal des Pays-d'en-Haut / Lavallée du 3 septembre 2014 ainsi qu'aux endroits désignés par le conseil;

Monsieur le Maire ouvre l'assemblée de consultation sur le règlement et invite le Directeur général à expliquer la teneur du projet de règlement.

De plus, un échéancier de la procédure d'adoption est présenté au public qui est aussi informé que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Monsieur le maire donne la parole aux personnes intéressées et le Conseil prend note des commentaires.

Il n'y a qu'une seule intervention portant sur la superficie des lots.

Monsieur le maire ferme l'assemblée à 19h42.

180.09.14 ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT 516-2014 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 417 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION AINSI QUE LES NORMES DE LOTISSEMENT DE LA ZONE 31

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le 2^e projet de règlement 516-2014 soit adopté comme suit :

2^e PROJET DE RÈGLEMENT 516-2014 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 417 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION AINSI QUE LES NORMES DE LOTISSEMENT DE LA ZONE 31

ATTENDU Que la Municipalité a adopté son règlement de zonage 416, entrée en vigueur le 29 août 2007;

ATTENDU Que la municipalité a reçue une demande à l'effet de modifier les normes d'implantation et les normes particulières stipulées à la grille des spécifications du règlement de zonage 416 ainsi que les normes de lotissement stipulées à la grille des spécifications du règlement de lotissement pour la zone numéro 31;

Municipalité de Morin-Heights

- ATTENDU Que les normes de la zone 31 avaient été créées à la demande du promoteur immobilier propriétaire de l'ensemble des lots lors de la refonte réglementaire en 2007;
- ATTENDU Que ces normes plus exigeantes ne cadrent plus avec la vision de redéveloppement des nouveaux propriétaires, qui souhaitent revenir aux normes d'implantation et de lotissement applicables à l'ensemble des zones à vocation résidentielle de la municipalité;
- ATTENDU Que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le premier projet de règlement et recommande au Conseil son adoption selon la résolution 22.06.14;
- ATTENDU Qu' un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 13 août 2014 par Monsieur le Conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture;
- ATTENDU Que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 13 août 2014 ;
- ATTENDU Qu' une assemblée de consultation a été tenue le 10 septembre 2014;
- ATTENDU Que le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du 10 septembre 2014;
- ATTENDU Que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaires
- ATTENDU Que ce règlement a été soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La grille des spécifications de la zone 31 publiée à l'annexe 1 du règlement de zonage 416 est remplacée par la grille des spécifications en annexe du présent règlement afin que les normes d'implantation relatives aux dimensions du bâtiment, aux marges de recul et aux normes particulières régissant les hauteurs soient modifiées.

Article 3

La grille des spécifications de la zone 31 publiée à l'annexe 1 du règlement de lotissement 417 est remplacée par la grille des spécifications en annexe du présent règlement afin que les normes de lotissement relatives aux superficies et dimensions des lots soient modifiées.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel pour le mois d'août 2014 de la Directrice du service des Loisirs et de la culture ainsi que la liste de dépenses.

181.09.14 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Morin-Heights et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights appuie les initiatives qui visent la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise les organisateurs de la Journée de la culture à fermer le chemin du Village entre la rue Watchorn et la rue Baker, samedi, le 27 septembre de 9h00 à 17h00, afin d'installer un chapiteau dans la rue pour permettre la libre circulation au coeur du village pour les activités de la journée.

182.09.14 APPROBATION - PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS

Considérant que la municipalité organise des activités automnales et doit obtenir l'autorisation du conseil pour la tenue des événements suivants;

- Mercredi, le 24 septembre
Sortie 50+ - Croisière et route des vins
700 \$
- Vendredi, le 31 octobre
Halloween
500 \$
- Samedi, le 15 novembre
Party des bénévoles
5 000 \$

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise la programmation des activités automnales.

Municipalité de Morin-Heights

183.09.14 CANDIDATURE - JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2017

Considérant que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

Considérant l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

Considérant que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

Considérant que les Jeux du Québec est un événement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

Considérant que le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces jeux;

Considérant la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et leurs partenaires, à présenter cet événement;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil appui la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, Hiver 2017.

184.09.14 FÉLICITATIONS - IGA MORIN-HEIGHTS

Il est unanimement résolu que ce conseil félicite l'équipe du IGA pour la levée de fonds qui a permis d'acquérir deux défibrillateurs supplémentaires.

185.09.14 PUBLICATIONS ET REVUES

Considérant que le volume important de publication et de revues adressées à la municipalité par les associations municipales et autres organismes;

Considérant que les informations véhiculées dans ces publications sont normalement disponibles sur internet;

Considérant que ce conseil est d'avis que les organismes œuvrant dans le milieu municipal devraient avoir une préoccupation plus aigüe pour l'environnement et privilégier les communications sans papier;

Considérant les coûts de publication et de poste en période de restructuration budgétaire;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil demande à la FQM ainsi qu'aux organismes œuvrant dans le domaine municipal de réduire le nombre de publication à l'ère du numérique.

Que ce Conseil invite les associations à encourager et supporter les communications sans papier.

Que le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut soient invités à participer à cette réflexion.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

186.09.14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h35.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

34 personnes ont assisté à l'assemblée.